Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_136-DE

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

DELIBERATION
CC_2021_136

OBJET :

COMMISSION 3

POLITIQUE DE LA VILLE

Signature d'une convention de mise à disposition de service avec OSTRICOURT

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41

Suppléants présents : 2

Procurations : 6

Nombre de votants : 49

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 juillet à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 juin 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1ère Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2ème Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5ème Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6ème Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7ème Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9ème Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10ème Vice-Président
Bernadette SION, 11ème Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12ème Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS,

Hélène FOUACHE, Françoise RESZEL-MATHIS

Ont donné pouvoir :

Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Olivier VERCRUYSSE

Absents excusés :

Michel DUPONT, remplacé par sa suppléante Hélène FOUACHE
François-Hubert DESCAMPS, remplacé par sa suppléante Françoise RESZEL-MATHIS
Odile RIGA, Vinciane FABER, Yves LEFEBVRE, Jean-Luc LEFEBVRE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2021
Reçu en préfecture le 09/07/2021
Affiché le
ID : 059-200041960-20210705-CC_2021_136-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 juillet 2021

Délibération CC_2021_136

COMMISSION 3

POLITIQUE DE LA VILLE

Signature d'une convention de mise à disposition de service avec la commune d'Ostricourt pour le poste de contrat d'adulte relais

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération CC_2021_017 du Conseil communautaire en date du 15 février 2021, relative à la restitution de la compétence « Politique de la Ville » à la ville d'OSTRICOURT à la date du 1er juillet 2021.

Considérant la notification des communes par courrier du Président du 18 février 2021,

Considérant qu'une majorité de communes a délibéré favorablement à cette restitution de compétence,

Considérant l'arrêté préfectoral entérinant cette restitution de compétence.

Considérant l'opportunité de maintenir l'embaucha du poste d'adulte-relais sous l'égide de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, jusqu'au 30 septembre 2021, date de fin de ce contrat.

Et qu'une mise à disposition de service par la Communauté de communes au profit de la Commune d'OSTRICOURT est envisagée

Vu les dispositions de l'article L5211-4-1 du CGCT.

Vu la fiche d'impacts annexée au projet de délibération permettant d'apprécier les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, sur la rémunération, et des droits acquis des fonctionnaires et agents non titulaires concernés.

Vu la saisine du Comité technique propre à la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu la saisine du Comité technique propre à la commune d'OSTRICOURT.

Ouï l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS)

- ***D'autoriser son Président à signer la convention de mise à disposition de service avec la commune d'OSTRICOURT dans le cadre de la restitution de la compétence Politique de la ville à la commune d'OSTRICOURT, concernant le dispositif d'adulte relais.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT

Luc FOUTRY